

Quand les cafés débordent...

À Paris, les huit mille terrasses font partie du décor. Mais lorsqu'elles s'étalent, légalement ou en douce, ce sont les piétons qui trinquent.

Jean-Marin Rondeaux en a encore des bouffées de colère. Il y a quelques années, avec son association Aménagement et population du 15^e, il a mené le combat contre un bistrot de la Motte-Picquet : « *Il s'étalait tellement que le trottoir en devenait inexistant ! Alors on a pris des photos et puis écrit au maire. Finalement, la voirie a installé des pastilles au sol et, depuis, c'est à peu près respecté.* » Mais l'association n'a jamais fini de lutter dans son arrondissement. « *Il y a des récidivistes. On a beau leur dire et leur redire de reculer, ils ne font aucun effort.* » Près de la porte de Versailles (15^e), le patron d'une brasserie a même rétorqué : « *Je préfère payer une amende que perdre des clients !* » La querelle est récurrente. « *Des conflits à cause des terrasses, il y en a tous les jours,* reconnaît Hervé Dijols, vice-président du Synhorcat, syndicat majoritaire chez les restaurateurs de Paris. *C'est parfois involontaire : les clients débordent un peu et le restaurateur se fait réprimander. Mais parfois, c'est clairement abusif.* » Pas de doute, certains cafetiers dépassent allègrement les dimensions fixées.

600 agents pour contrôler

Pourtant, les règles sont strictes. Et détaillées par la mairie de Paris dans un document de 30 pages. Pas question de s'installer sans demander l'autorisation à la direction de l'urbanisme. Une fois le précieux sésame décroché, il faut encore s'acquitter de la redevance : 39 euros par mètre carré et par an pour une rue de « catégorie 2 », comme le boulevard Saint-Germain (6^e) ou la rue de la



● Mille avertissements sont adressés chaque année aux restaurateurs.

Roquette (11^e). Quant à la profondeur de la terrasse, elle est limitée au tiers de la surface du trottoir. Et une zone de 1,60 mètre de large minimum doit être réservée à la circulation des piétons. Près de 600 agents municipaux sont assermentés pour vérifier que tables rondes et chaises en plastique ne s'étalent pas sur les pavés. Et chaque année, 1 000 avertissements sont adressés aux patrons de bar qui dépassent les limites. En cas

de récidive, c'est l'amende, calculée en fonction du débordement et du lieu. « *Dissuasive* », juge-t-on à la Mairie. « *Dérisoire*, réplique Gilles Pourbaix, de l'association Accomplir, basée aux Halles. *Sur-tout par rapport au bénéfice que génère une terrasse agrandie.* »

Le plus souvent, le dépassement se fait de façon insidieuse et progressive : « *Rue Berger, il y a un troquet qui, chaque jour, repousse de quelques centimètres les buis-*

sons qui entourent sa terrasse, décrit Gilles Pourbaix. *Ces cafés font certes partie du charme de la ville, mais il faut arriver à un partage de l'espace public équitable...* » Un partage d'autant plus délicat que « *les Parisiens sont contradictoires* », comme le souligne Lyne Cohen-Solal, l'adjointe de Delanoë chargée du commerce : ravis de siroter un verre en terrasse, excédés lorsque le passage est bloqué par un tabouret rebelle ! Conclusion de l'élue : « *Je ne suis pas la surveillante générale ! Et puis il faut bien que les commerces vivent...* »

Les habitants rouspètent

Pourtant, le problème est régulièrement évoqué lors des conseils de quartier. Habitants et associations rouspètent. Vont parfois même devant le tribunal administratif. Souvent, c'est vers la mairie d'arrondissement que se tournent les piétons exaspérés. « *Tous les lundis matin, j'avais sur mon bureau une pile de lettres d'habitants de la rue du Trésor qui dénonçaient l'envahissement des trottoirs pendant le week-end* », raconte Dominique Bertinotti, la maire du 4^e. Pour résoudre le problème, des jardinières ont été fixées au sol, les cafés de la rue ont accepté de réduire leur emprise de 20 cm et une charte a été signée entre les restaurateurs, les riverains et la Mairie. La place du Bourg-Tibourg a subi le même traitement. Tout comme la rue Rambuteau. Prochaine étape pour le 4^e arrondissement : la rue des Archives. Où il y a pour l'instant embouteillage piéton dès qu'un client installé en terrasse a la mauvaise idée d'étendre un peu ses jambes. ■ Lise Martin